



Bulletin d'information

Le mot du Maire

COVID

Avec la venue du printemps, nous avons tous envie de reprendre une liberté qui nous manque tant. L'ouverture des terrasses et l'accès à des manifestations sportives ou culturelles nous réjouissent et nous reconfortent. L'accès facilité aux tests PCR, la distribution gratuite d'autotest ainsi que la vaccination nous permettent d'entrevoir un été plus radieux. Pourtant, il nous est demandé de continuer notre effort afin d'éviter toute mesure plus contraignante. Continuons de nous protéger et de protéger les autres en respectant les gestes barrières.

Suivi des projets prioritaires

Alimentation en eau

Concernant l'interconnexion de notre réseau d'eau avec celui de Delémont, les discussions avec les propriétaires ont permis d'obtenir toutes les servitudes nécessaires au passage des conduites. Nous sommes donc en mesure de déposer les plans pour la mise à l'enquête. Les travaux pourront ensuite être réalisés dans les prochains mois et assurer de l'eau potable en suffisance pour 2022.

Protection contre les crues et revitalisation des ruisseaux (PRO-VITA).

Les plans du projet ont été mis à jour après les entretiens avec les propriétaires. L'élaboration des plans spéciaux pourra être effectuée. Ces plans seront ensuite soumis aux divers services cantonaux et la mise à l'enquête est prévue pour le début de cet automne. La commission d'estimation des terrains, avec l'appui de l'Office de l'environnement, de la Fédération Rurale Interjurassienne et d'un expert en valeur immobilière, a soumis ses recommandations au Conseil communal pour les valider. Les propriétaires concernés seront convoqués prochainement pour leur faire part des décisions prises.

Plan d'aménagement local (PAL)

La mise à jour du PAL reste difficile et compliquée. A la suite des décisions du Tribunal fédéral fin 2018, il avait été décidé d'une révision rapide (entre 6 - 8 mois) avec les instances cantonales afin de disposer d'un PAL moderne. Pourtant, les exigences posées et la lenteur du processus, malgré l'engagement d'un professionnel, nous obligent à contacter le Gouvernement.

Qualité de vie, protection de l'environnement et économie d'énergie

Lutte contre le bruit routier excessif

Le village est traversé par environ 6'000 véhicules par jour et ce trafic génère des nuisances sonores importantes. De plus, le trafic de loisir avec des machines modifiées de façon à faire plus de bruit, diminue la qualité de vie des riverains. Les Autorités communales, avec l'appui de certains riverains, ont décidé de participer à une campagne nationale de sensibilisation contre le bruit excessif prévue pour le mercredi 28 avril 2021. A plus long terme, la pose d'un tapis phono-absorbant devrait diminuer le bruit de roulement des véhicules. En outre, pour diminuer le bruit à la source, nous invitons les propriétaires à équiper leurs véhicules avec des pneus silencieux.

La nuit est belle : 21 au 22 mai

Le Conseil communal a décidé de participer à une action « la nuit est belle », soit l'extinction de l'éclairage public dans la nuit du 21 au 22 mai 2021. Cette action est suivie par une centaine de communes en Suisse romande, dont Delémont et Boncourt.

Nous demandons dès lors aux propriétaires d'enseignes publicitaires ou autres propriétaires d'illuminations de participer également à cet événement en éteignant toutes les sources lumineuses extérieures durant toute la nuit.

Ce geste envers la biodiversité engendre également une économie d'énergie, pour le plus grand plaisir d'avoir la tête dans les étoiles !

Le Conseil Communal vous souhaite un printemps radieux et étoilé !

Gabriel M. Chappuis, maire



Assemblée communale



Une Assemblée communale extraordinaire est convoquée pour le **lundi 10 mai 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école.**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 8 février 2021, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Décider de la vente des parcelles n° 3623 et 3630 du ban de Develier au lieu-dit « Les Quatre-Faulx » ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 150'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la pose d'un buffet électrique et l'alimentation électrique de la zone d'utilité publique, partie Sud, au lieu-dit « Les Quatre-Faulx » ;
4. Divers.

Selon les recommandations du Délégué aux affaires communales, l'Assemblée communale doit se tenir dans le respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. Les Autorités communales prendront toutes les mesures afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Argumentaire des points de l'ordre du jour

2. Décider de la vente des parcelles n° 3623 et 3630 du ban de Develier au lieu-dit « Les Quatre-Faulx »

Le Conseil communal propose la vente des parcelles n° 3623 et 3630 du ban de Develier, à la Route de Courtételle, à la société IMJU SA pour le prix de Fr. 800'000.00.

Ces deux parcelles représentent une surface de 4'912 m². La société IMJU SA a l'intention de créer trois immeubles sur ces parcelles, deux consacrés à l'habitat et le troisième à vocation commerciale.

Le Conseil communal propose d'accepter la vente de ces deux parcelles.



Argumentaire des points de l'ordre du jour

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 150'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la pose d'un buffet électrique et l'alimentation électrique de la partie Sud de la zone d'utilité publique au lieu-dit « Les Quatre-Faulx »

En raison des nouvelles constructions projetées au Sud de la zone d'utilité publique au lieu-dit "Les Quatre-Faulx" et de la construction des installations pour l'interconnexion des réseaux d'eau de Develier et Delémont, les Autorités communales doivent installer un nouveau buffet électrique afin d'alimenter ce secteur en électricité.

Le montant des travaux est de Fr. 150'000.00 à couvrir par voie d'emprunt. Le Conseil communal propose d'accepter cette demande d'ouverture de crédit.

Personnel communal - électricien - gestionnaire de réseau

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer l'engagement d'un nouvel électricien-gestionnaire de réseau en la personne de Monsieur Patrick Borruat, domicilié à Develier. Son entrée en fonction est fixée au 1er août 2021.

Il remplacera Monsieur Jean-Pierre Dürig qui fera valoir son droit à la retraite le 31 août 2021 après 32 ans de service au sein des Services externes de Develier.

Les Autorités communales souhaitent d'ores et déjà la bienvenue à Monsieur Patrick Borruat au sein du personnel communal.



Subventions pour l'efficacité énergétique

Le Conseil communal et le Service électrique encouragent les énergies renouvelables et mènent une politique énergétique ambitieuse. En lien avec le programme cantonal de soutien à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les bâtiments, les Autorités communales ont arrêté un programme de subventionnement pour toute personne (physique ou morale) qui prendra des mesures dans ce domaine.

Voici quelques domaines pour lesquels des subventions peuvent être octroyées :

- remplacement du chauffage par une pompe à chaleur ;
- panneaux solaires thermiques ;
- isolation de la toiture ;
- borne de recharge Smotion pour véhicules électriques.



Vous trouvez tous les renseignements utiles sur le site sed.develier.ch ou auprès de l'administration communale au 032 422 15 15.

Passage au service à domicile - communiqué de la Poste CH SA

Des opérations faciles et pratiques grâce à l'introduction du service à domicile à Develier

Remettre une lettre ou un colis au facteur ou effectuer ses paiements directement depuis chez soi sur le pas de la porte ? Ce sera bientôt possible à Develier. La filiale postale traditionnelle sera en effet remplacée par un service à domicile dès le 31 mai 2021. La Poste garantit et maintient ainsi à Develier un accès facile et rapide aux prestations postales.



Grâce au service à domicile, il sera possible d'effectuer ses opérations postales à domicile dès le 31 mai 2021 à Develier. Que ce soit avec son smartphone, son PC ou une tablette, les habitantes et habitants pourront solliciter le facteur ou la factrice notamment pour expédier des lettres et des colis, effectuer des versements ou encore retirer des espèces. Ceci en un seul clic grâce à leur code d'accès personnel. Les personnes qui n'ont pas la possibilité de commander une prestation du service à domicile en ligne pourront se procurer un marqueur de commande, très facile d'utilisation, avec lequel il est possible de sélectionner les différentes prestations du service à domicile sur une carte séparée ou passer leur commande par téléphone en appelant le Contact Center de la Poste. Un courrier contenant toutes les instructions sur cette nouvelle prestation sera envoyé aux habitantes et habitants quelques jours avant son introduction.

Une solution moderne et pratique

Les habitudes et modes de vie de nos clientes et clients évoluent et ils sont de moins en moins nombreux à se rendre aux guichets postaux, privilégiant les prestations postales en ligne. La filiale traditionnelle de Develier n'échappe pas à cette tendance. Depuis 2010, les versements enregistrent notamment un recul de 44%, respectivement de 59% pour les envois avisés et de 38% pour les lettres. Ayant déjà fait ses preuves dans plus de 1700 localités en Suisse, soit 400'000 ménages, le service à domicile est la solution alternative adaptée à cette évolution. La Poste a en effet la volonté de continuer à assurer un service postal de qualité à Develier.

Grâce au service à domicile numérique et ses trois options de commande de prestations, la proximité reste la priorité de la Poste. Moderne et pratique, cette solution est tout particulièrement intéressante et avantageuse pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. En effet, grâce au marqueur de commande ou au téléphone, les personnes les plus âgées ou n'étant pas à l'aise avec l'informatique, de même que celles qui rencontreraient des problèmes avec leur réseau, peuvent accéder très facilement à ce service et sans devoir sortir de chez elles.

Contacts avec la Commune de Develier

Un dialogue et différents échanges ont été menés par les représentants de la Poste avec les Autorités communales. A l'issue des discussions et analyses, la décision de proposer un service à domicile à Develier a été prise par la Poste et les Autorités en ont été informées. Suite à cela, elles ont fait valoir leur droit de recours auprès de la Commission fédérale de la Poste (PostCom) qui a émis une recommandation favorable quant à la transformation de cette filiale postale.

Dès le 31 mai 2021, les habitantes et habitants de Develier et ceux de la commune voisine de Bourrignon pourront retirer leurs envois avisés auprès de la filiale postale de Delémont Gare. Sur demande, il est également possible de bénéficier d'une deuxième distribution gratuite à un jour déterminé de la semaine. La filiale postale de Develier restera ouverte jusqu'au vendredi 28 mai à 18 heures.

JURAC - permis de construire en ligne

Sept communes (Alle, Delémont, Haute-Sorne, Le Bémont, Les Breuleux, Porrentruy et Val Terbi) participent depuis le 4 janvier 2021 à la première phase d'introduction de JURAC, la nouvelle application électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire dans le canton du Jura. La digitalisation doit permettre d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des processus, en améliorant les flux d'information entre les nombreux acteurs qui interviennent sur les demandes de permis de construire (requérants, architectes, communes, services cantonaux, Etablissement cantonal d'assurance, etc.).



A titre d'exemple, un requérant ou son architecte recevra des notifications permettant de suivre le traitement du dossier ou demandant de fournir des compléments en cas besoin.

A partir du 1^{er} juillet 2021, l'application électronique sera étendue à tout le territoire jurassien. JURAC devra ainsi être utilisée pour déposer et traiter toutes les demandes de permis de construire – petits et grands – déposées à la commune de Develier. JURAC est à disposition à la rubrique Environnement/Constructions du guichet virtuel de l'État sous <https://guichet.jura.ch>. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sous <https://www.jura.ch/jurac>.



Les dossiers déposés jusqu'au 30 juin 2021 ou en cours à cette date continuent d'être traités en dehors de JURAC.

Permaculture

Si vous aimez le partage, la convivialité, jardiner et manger sainement ! Venez nous rejoindre !



A partir du mois de mai, tous les derniers samedi du mois à 09h00 devant le bureau communal.



Remplissage des piscines

Avec l'arrivée des beaux jours, nous rappelons aux propriétaires de piscine (enterrée ou hors-sol) qu'ils doivent **impérativement** prendre contact avec Monsieur Johann Stalder au 079 235 43 96, responsable du Service des eaux, **avant** le remplissage de leur bassin. Ceci dans le but de planifier les prélèvements et d'éviter que le niveau du réservoir n'atteigne un seuil critique.



RCJU - Fondation O₂ - Prenons l'air ensemble, gardons le cap !

Depuis une année, nous traversons une crise sans précédent, avec des sentiments d'impuissance et de lassitude très présents. Dans ce contexte, rester actif en se fixant des défis motivants et en profitant de manière ludique du plein air peut aider à passer le cap. Dans cette optique, la Fondation O₂, en partenariat avec le Service de la santé publique et le Service de l'action sociale, lance une campagne de promotion de la santé qui se déroulera durant les 14 prochaines semaines. Les bienfaits de « prendre l'air », sous différentes formes, seront ainsi explorés et animés.



Pour lancer la campagne, un tout-ménage a été distribué dans le canton du Jura, comprenant le défi « 100 heures à l'air libre ». Ce défi est représenté par un mandala, dont chaque case correspond à une heure passée à l'extérieur, à colorier au fur et à mesure des jours et qui fera l'objet d'un tirage au sort durant l'été. Chaque semaine, des appels à l'action sous forme de défis et concours, accessibles à tout un chacun, seront communiqués sur Facebook (@fondationO2) et la plateforme www.gardonslecap-covid19.ch

En parallèle, d'autres actions seront menées pour la jeunesse, notamment dans les écoles. L'objectif est ainsi de proposer des moments conviviaux à l'extérieur, des bulles d'oxygène permettant de souffler en ces temps difficiles.

Ensemble, il est possible de réaliser de petites choses qui, au quotidien, ont un impact sur la santé physique et mentale de la population. Prenons l'air ensemble.

Source : Fondation O₂ et République et Canton du Jura

Aides et gestes barrières contre l'endettement

Les personnes dont les revenus ont diminué en raison de la pandémie de coronavirus ne doivent pas hésiter à demander un soutien. Le Fonds cantonal de solidarité continue à fournir des aides financières aux personnes et familles en difficulté. Les formulaires sont à adresser à :

Service de l'action sociale
Faubourg des Capucins 20
2000 Delémont

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site : <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Coronavirus/Aides-d-urgence.html>.

Pour les autres situations difficiles, il est vivement conseillé de prendre contact avec les services spécialisés, soit :

- Caritas Jura pour les demandes de conseils et soutien dans une situation d'endettement ou de risque d'endettement ;
- Les Services sociaux régionaux pour procéder à une évaluation de la situation financière, obtenir des informations sur les prestations existantes et vérifier un éventuel droit à l'aide sociale.



Passeports et cartes d'identité

L'ensemble des demandes de documents d'identité sont à adresser uniquement au Bureau des passeports et des légalisations de la République et Canton du Jura.

Pour obtenir un passeport ou une carte d'identité, tout citoyen suisse domicilié dans le Canton du Jura doit se présenter au Bureau des passeports à Delémont, **après avoir pris rendez-vous par internet** à l'adresse www.passeportsuisse.ch ou **par téléphone** au **032 420 50 00**.



Le délai de livraison des passeports et des cartes d'identité est de 10 jours ouvrables, à compter du moment où les données biométriques (photo du visage, empreintes digitales et signature) sont saisies.

Les photographies numériques prises hors du Bureau des passeports et enregistrées exclusivement sur une clé USB seront aussi acceptées pour autant qu'elles correspondent aux critères stricts définis par la Confédération. Une deuxième photographie sera obligatoirement prise sur place.

Emoluments des documents d'identité

Type	Validité	Prix (en francs)
Passeport enfant et adolescent	5 ans	65.00
Passeport adulte	10 ans	145.00
Carte d'identité enfant et adolescent	5 ans	35.00
Carte d'identité adulte	10 ans	70.00
Paquet passeport + carte d'identité enfant	5 ans	78.00
Paquet passeport + carte d'identité adulte	10 ans	158.00
Passeport d'urgence *	Voyage/max. 1 an	100.00

* Si vous devez partir en voyage, que vous constatez que vous êtes sans documents d'identité et que le délai n'est plus suffisant pour en obtenir un nouveau, un passeport d'urgence (également appelé passeport provisoire) peut être obtenu dans les aéroports pour le prix de Fr. 150.00. Le Bureau des passeports du Canton du Jura peut établir pour les citoyens, dans l'urgence, les passeports provisoires au prix de Fr. 100.00. La durée de validité du passeport d'urgence correspond à la durée du voyage pour lequel il a été acquis, mais d'un maximum d'une année.

Autorisation de voyage pour enfant non-accompagné

Si votre enfant part en vacances sans l'un des parents ou sans les parents, il est conseillé pour de plus en plus de pays de se munir de l'autorisation pour enfant(s) non-accompagné(s) d'un/des parent(s). Vous trouverez le formulaire sur le site internet [www.jura/DIN/SPOP/Bureau des passeports et des légalisations/Passeports et cartes d'identité](http://www.jura/DIN/SPOP/Bureau%20des%20passeports%20et%20des%20légalisations/Passeports%20et%20cartes%20d'identité).

Selon le pays de destination, ce formulaire devra être légalisé chez un notaire. Renseignez-vous auprès de la représentation de votre pays de destination. L'administration communale reste à votre disposition pour tout renseignement.

Agenda des manifestations

Musée Chappuis-Fähndrich
Dimanche 2 mai 2021 - réouverture

Récolte de pesticides ménagers
Samedi 8 mai 2021 de 09h00 à 12h00, déchetterie GoTri

Assemblée communale
Lundi 10 mai 2021 à 19h30, halle de gymnastique de l'école primaire

Fête de la Nature
Nuit du vendredi 21 au samedi 22 mai 2021 - extinction de l'éclairage public

Race Bike Cho
Dimanche 13 juin 2021 - école primaire - course VTT

Votations fédérales et cantonales
Dimanche 13 juin 2021 de 10h00 à 12h00 - bureau communal

BPA - conseils nettoyage et jardinage



Le printemps arrive. Redonnez un coup de frais à votre maison et à votre jardin en toute sécurité !

Le nettoyage et la taille de printemps font partie des incontournables pour beaucoup. Découvrez donc comment nettoyer et jardiner en toute sécurité :

- utilisez un escabeau ou une échelle stable ;
- portez les équipements de protection recommandés en fonction de votre activité ;
- évitez toute précipitation lors du ménage ou du jardinage ;
- prudence avec l'électricité : les raccordements électriques ne doivent pas entrer en contact avec l'eau. Utilisez un disjoncteur FI pour les appareils électriques extérieurs.
- attention aux produits toxiques : conservez les produits chimiques pour le jardinage et les produits de nettoyage en lieu sûr.

Que vous nettoyez ou jardiniez, vous devrez tôt ou tard grimper sur un escabeau ou une échelle. A l'intérieur, utilisez un escabeau stable doté d'un arceau de sécurité. A l'extérieur, l'échelle doit être placée sur une surface plane. Si elle est appuyée contre un arbre, fixez la partie supérieure à une branche.

Concernant l'équipement de protection, des chaussures fermées et antidérapantes sont indispensables à l'intérieur comme à l'extérieur. En fonction de votre activité, portez également des gants et des lunettes de protection ainsi qu'une protection respiratoire et auditive.

Attention aux produits de nettoyage et de jardinage corrosifs. Enfilez impérativement des gants et des lunettes de protection ainsi qu'une protection respiratoire. Après utilisation, rangez les produits hors de portée des enfants et conservez-les sous clé.

Encore un mot au sujet du risque électrique: veillez à ne jamais mettre en contact eau et raccordements électriques lors du ménage. Si vous utilisez des appareils de jardinage électriques, installez un disjoncteur FI, qui protège contre le risque d'électrocution.

Plus de renseignements : www.bpa.ch.

Adresse et horaire

Commune mixte de Develier
Rue de l'Eglise 8
Case postale 102
2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15

Messagerie : administration@develier.ch

Internet : www.develier.ch

Heures d'ouverture du guichet :

Lundi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 17 h 00

Mardi : 11 h 00 - 14 h 00

Mercredi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 19 h 00

Vendredi et

veilles de fêtes : 11 h 00 - 12 h 00 Fermé l'après-midi